

CONCEPTION

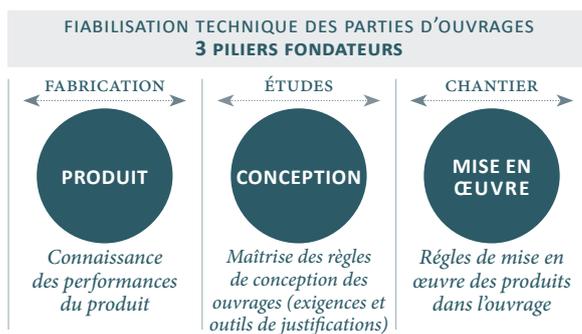
C1. Quel est le cadre normatif pour construire en bois ?

FICHE C1.2 Cadre technique pour la traditionnalité et les techniques innovantes

Fiabilisation technique et assurabilité des produits et ouvrages

La fiabilisation d'une partie d'ouvrage repose sur 3 piliers fondateurs :

- Au niveau du ou des Produits de constitution : identification des performances techniques, maîtrise de la qualité et reproductibilité de la fabrication. On entend par produit : des matériaux, des composants, voire des systèmes, suivant les cas.
- Concernant sa Conception : identification des exigences de performances liées aux ouvrages (solidité vent, neige, sismique..., acoustique, thermiques, environnementales, sécurité incendie...) et maîtrise d'outils de justification s'y rapportant (Eurocodes...)
- Pour sa réalisation : maîtrise de la Mise en œuvre des produits dans l'ouvrage.



Ces piliers fondateurs sont constitués de référentiels techniques qui auront, le plus souvent, soit un « statut normatif », soit un « statut réglementaire ». Ces deux notions sont souvent amalgamées, à tort. Car souvent, une réglementation fixe des exigences, alors qu'une norme constitue un outil de justification vis à vis de de ces exigences réglementaires. A noter qu'une réglementation est d'application obligatoire, son non-respect conduisant directement à des sanctions pénales, ce qui n'est pas le cas d'une norme.

Traditionnel ? Non traditionnel ?

La traditionnalité est basée sur un retour d'expérience significatif pour des parties d'ouvrages maîtrisées par un grand nombre d'acteurs. Elle conduit à l'élaboration de référentiels techniques collectifs pour chacun des trois piliers fondateurs précités.

Exemple : la charpente industrielle est « traditionnelle » car elle dispose d'une norme produit (NF EN 14 250), elle peut être justifiée par les Eurocodes, et sa mise en œuvre est décrite dans le NF DTU 31.3.

L'application de ces référentiels techniques conduit à la fiabilisation des parties d'ouvrages qui s'y rapportent.

Les parties d'ouvrages non traditionnelles sont fiabilisées par des évaluations individuelles (se rapportant donc à des marques commerciales). C'est le cas par exemple de l'Avis Technique (cas des produits non soumis au marquage CE) ou du DTA (Document Technique d'Application qui assure une complémentarité avec la partie « évaluation produit » basée sur un référentiel européen).



© CNDB



© CNDB



LES FINANCEURS



